

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 11 décembre 2008**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Bernard Piguet Mme Julia Collis M. Jacques Petitpierre	président vice-présidente secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Corinne Ménétrety MM. Yannick Dupraz, André Favre, Bruno Holzer, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes Myrna Lachenal, Karen Sinclair	conseillères municipales

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 octobre et 13 novembre 2008
 2. Communications du Maire
 3. Projets de délibérations :
 - **21/2008** : Proposition d'ouverture d'un crédit pour l'entretien de l'école de Meinier, soit la révision et réparation des stores et les travaux de remise en état de la peinture des structures métalliques
 - **22/2008** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Champs-de-la-Grange
 4. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 octobre et 13 novembre 2008

Les procès-verbaux des 30 octobre et 13 novembre 2008 sont approuvés sans remarques, avec remerciements à son auteur, Michel Vazquez.

2. Communications du Maire

a) Autorisation de construire

Elle a été déposée par Philippe Desbiolles, qui a racheté l'ancienne laiterie sise 31 route de Gy pour la transformer en logement de 5 pièces.

b) Conjoints des Conseillers municipaux et des membres de l'Exécutif

La traditionnelle verrée des conjoints aura lieu le 18 décembre à partir de 19h.

c) Repas des aînés

Alain Corthay rappelle la tenue de celui-ci le 18 janvier 2009. L'organisation est en cours de finalisation, ce qui nécessite pour la planification de savoir rapidement quelles personnes seront absentes. Réponses à donner rapidement également pour la préparation de la salle la veille, soit le samedi à 9h30.

d) Berthet

Le dossier de l'étude de transformation de la maison Berthet avance indique **le Maire**. La commission a été informée de cet état d'avancement. Par rapport à la présentation d'il y a 3 mois, ce ne sera plus 2 bâtiments mais plutôt un bâtiment en "L", avec 13 appartements au total et un parking souterrain de 20 à 25 places. Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec la Commission des monuments et des sites (CMNS) qui était favorable à une implantation de ce type. Reste à convaincre le Département Nature et Paysage pour la partie concernant la forêt proche. Une information à la population sera faite avant la dépose de la demande d'autorisation de construire.

e) Séances 2009 du Conseil

Le 1^{er} semestre étant chargé par le projet d'aménagement du Centre du village, 7 séances sont proposées aux dates (jeudis) suivantes :

22 janvier, 19 février, 12 mars, 2 avril, 23 avril, 14 mai et 11 juin 2009.

f) Chantier de Madame Boujon

Etienne Murisier donne quelques informations sur la construction en cours d'un hangar agricole. Ceci a nécessité l'aménagement du chemin pour permettre l'accès par des véhicules lourds au chantier, ce que la Commune a autorisé provisoirement pour la durée des travaux.

g) Chantier au "Château de Corsinge"

Le château avait été divisé en appartements et une petite cour intérieure avait été aménagée, continue-t-il. Suite aux travaux de la propriété d'à côté, la cour est en mauvais état. C'est pourquoi son propriétaire a souhaité l'aménager pour lui redonner un peu de cachet. La famille voisine a déjà fait parvenir plusieurs courriers contestataires. Une séance est prévue avec la CMNS et d'autres intervenants pour trouver un compromis acceptable.

h) Essert – chemin des Lance-Pierres

Etienne Murisier rajoute que des travaux vont être effectués au chemin des Lance-Pierres au début de l'année 2009, pour autant que le crédit pour ce dernier soit approuvé aujourd'hui. Ceux du chemin des Champs-de-la-Grange se feront également. Le devis va suivre, ainsi qu'une estimation des coûts pour la réfection du chemin de Vy-la-Tour.

i) Essert - circulation

Pour conclure, il rapporte, pour donner suite aux interventions régulières des habitants d'Essert via leur représentant – André Favre, que des contrôles ont été effectués au chemin des Pralys, autant par les ASM (agents de sécurité municipaux) le 20 novembre entre 8h00 et 8h30 et un mardi d'après dès 7h30, que par la Police le 3 décembre 2008 entre 7h30 et 8h30 – 6 véhicules interpellés / 5 genevois et un frontalier. Aucune infraction n'a été relevée, excepté une amende infligée par les ASM et annulée par la suite pour raison de co-voiturage avéré avec un des résidents du hameau. **André Favre** remercie les Autorités et précise que les grands panneaux d'interdiction posés par la commune ont eu un effet positif.

j) Centre du village

Les transactions administratives liées à l'établissement du plan financier sont en cours, indique **le Maire**. Tout n'est pas encore réglé, des questions étant encore en suspens auprès de l'OLo (Office du Logement). Leur manière de communiquer est assez révoltante, nous leur avons d'ailleurs signalé tout notre courroux. Il est donc impossible pour l'instant de donner des prix exacts. Ce département est le seul qui nous pose problème.

3. Projets de délibérations

- **21/2008** : Proposition d'ouverture d'un crédit pour l'entretien de l'école de Meinier, soit la révision et réparation des stores et les travaux de remise en état de la peinture des structures métalliques

Le Président lit la délibération.

Le Maire donne quelques précisions.

Pour limiter le coût de ces remplacements périodiques, il est proposé de protéger les stores ou de les installer à l'intérieur, proposition à laquelle il est répondu que le remplacement de vitres est plus onéreux que celui de stores. D'autre part, le nouveau système de lamelles qui va être mis en place est mieux conçu semble-t-il. La discussion est suivie d'autres questions / réponses.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **22/2008** : Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Champs-de-la-Grange

Le Président lit la délibération.

Etienne Murisier explique les raisons et la nécessité de cette délibération. Il souligne que la modification du carrefour est prise en charge en totalité par l'Etat.

Aux suggestions d'éclairage à mettre en place, de modifications à apporter pour améliorer la fluidité du parking ou d'autres propositions, il répond qu'il est préférable de procéder par étapes. Ceci permettra d'effectuer ce premier aménagement nécessaire et évitera que rien ne se fasse pendant trop longtemps pour cause de complications au niveau de certaines des procédures correspondantes (achat de terrain ou déclassement de certaines zones par exemple).

► **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 2 voix contre.**

(délibération votée en annexe)

4. Divers

a) Mobilier urbain

Pierre Pricat a remarqué, dans le procès-verbal de la dernière séance, que Myrna Lachenal avait adressé ses remerciements pour l'aménagement d'une caninette à la Ruite. Il se demande quand le banc également promis à Essert sera installé. **Etienne Murisier** répond que la commande a été effectuée ce matin.

b) Terrain Rouelbeau

Pour des raisons de sécurité, pour éviter que les joueurs enfants ou adultes ne tombent dans le petit ruisseau ou n'atterrissent dans le rideau de ronces pour essayer de récupérer un ballon qui serait sorti du côté du terrain synthétique, **André Favre** demande, au nom de l'USM, de mettre des filets.

Etienne Murisier répond qu'il faut trouver un système, car rien de fixe ne peut être posé. **Le Maire** rajoute en effet que le déclassement avait été autorisé pour créer la zone sportive, mais sous certaines conditions contraignantes. Le Groupement sportif va traiter ce point.

c) Actes de vandalisme

Jacques Petitpierre s'interroge sur les actions envisagées par l'Exécutif pour essayer de mettre fin aux actes de vandalisme sur la commune. **Alain Corthay** indique que la Commune a porté plainte auprès de la Police - par le biais des ASM - suite à la destruction du chalet en bois; quelques indices et témoignages devraient permettre de faire avancer l'enquête. En parallèle, les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) vont également voir ce qu'il peuvent faire, en collaboration avec la Rampe. Troisièmement, des rondes supplémentaires vont être demandées à la Police. Enfin, une information va paraître dans le prochain "Meinier infos" pour inciter la population, que ce soit les adultes, parents, ados ou enfants, à s'investir dans ce domaine et à faire preuve de plus de responsabilité citoyenne pour un mieux-vivre à Meinier.

Florio Togni a également constaté avec découragement, l'état du sous-sol de la salle communale, lors de la soirée de la Fête de l'Escalade. Il a relevé des comportements inacceptables de la part des enfants, notamment des lancers d'assiettes de soupe, jets de nourriture, papier de toilette en quantité par terre. Peu de surveillance de la part des parents... Ce sentiment est partagé par plusieurs membres du Conseil qui étaient présents lors de cette manifestation. Ils proposent de mettre en place un système de surveillance, ou alors d'inciter les parents et les enfants, comme par le passé, à collaborer davantage à la préparation et/ou à l'après fête (débaras, nettoyage). A rediscuter. Florio Togni appuie la proposition d'un texte dans le Meinier infos appelant à plus de respect et de collaboration entre la Commune et les parents.

d) Présentation du Centre du village

Yannick Dupraz remercie pour la superbe présentation de l'aménagement du centre du village, impeccable et donnant un autre sens à ce projet.

e) CGN – Compagnie genevoise de navigation

Le Président demande si Meinier s'implique pour l'aide demandée par la CGN. **Le Maire** répond par l'affirmative, l'Exécutif ayant accepté la proposition d'Hermance - adressée aux communes de la région, qui consiste à verser Fr. 1.- par habitant à titre de solidarité.

f) Mairie

Quand l'agrandissement de la Mairie est-il prévu, s'enquiert ensuite **le Président** ? Il y a de nombreux objets en cours actuellement qui sont prioritaires sur celui-ci, indique **le Maire**.

g) Les 3 Coups

Le Président félicite la troupe pour l'excellente prestation de cette année et remercie la metteur en scène.

h) Promotions citoyennes

Alain Corthay soumet l'idée de convier les jeunes étant invités aux promotions citoyennes et qui atteignent la majorité en 2009, d'assister au préalable au 1^{er} Conseil de l'année - suivi d'un apéro, avant de se rendre à la soirée cantonale du 26 janvier 2009. A rediscuter en commission.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** rappelle que la traditionnelle soupe de l'Escalade est servie à tous au gîte des aînés après la présente séance, qu'il lève à 20h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 22 janvier 2009 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Jacques Petitpierre

.....
Bernard Piguet

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 décembre 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 21/2008

Proposition d'ouverture d'un crédit pour l'entretien de l'école de Meinier, soit la révision et réparation des stores et les travaux de remise en état de la peinture des structures métalliques

Vu la nécessité de vérifier et remplacer les stores de l'école, ainsi que la remise en état de la peinture des structures métalliques,

vu le devis établi pour les stores par l'entreprise Schenker Stores SA, à Carouge, respectivement pour la peinture par Electro Painters SA, à Plan-les-Ouates,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 100'000.- pour la révision et réparation des stores, ainsi que la remise en état de la peinture des structures métalliques de l'école de Meinier;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 21.331.09, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 100'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 janvier 2009**.

Meinier, le 19 décembre 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 11 décembre 2008 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

Délibération n° 22/2008

Proposition d'ouverture d'un crédit d'investissement pour l'aménagement et la réfection du chemin des Champs-de-la-Grange

Vu la construction d'un carrefour par l'Etat de Genève à l'angle du chemin des Champs-de-la-Grange et de la Route de Compois,

vu la nécessité de refaire une partie du chemin des Champs-de-la-Grange et de prévoir un dégagement pour permettre un éventuel rebroussement aux véhicules, à hauteur du parking du Centre sportif de Rouelbeau,

vu le devis estimatif établi par l'entreprise Jean Piasio SA, à Plan-les-Ouates,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal de Meinier

décide par 10 voix pour et 2 voix contre

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 160'000.- pour la réfection et le réaménagement du chemin des Champs-de-la-Grange, pour prévoir un dégagement permettant aux véhicules un éventuel rebroussement à hauteur du parking du Centre sportif de Rouelbeau ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.331.14, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. De demander au Conseil d'Etat d'exonérer la commune de Meinier des droits d'enregistrements et des émoluments du Registre foncier liés à cette opération en raison de son caractère d'utilité publique ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 160'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **19 janvier 2009**.

Meinier, le 19 décembre 2008

Le Président du Conseil municipal
Bernard Piguet